



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère des Affaires autochtones

ISSN 1718-7273

This document is also available in English.

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014

Table des matières

1.1 VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
1.1.1 Mandat.....	3
1.1.2 Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats	4
1.1.3 Programmes et activités du ministère	6
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (M\$).....	13
1.2 SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2012-2013	13
1.3 ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	18
1.4 ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	19
1.5 DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES.....	19
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	19
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2012-2013	21
Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013	26

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014

1.1 VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) a été créé en 2007 en vue d'établir un partenariat solide et élargi avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits de l'Ontario pour assurer la mise en œuvre du programme autochtone de la province.

Le MAA dirige les initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et coordonne les initiatives interministérielles liées aux politiques qui touchent les Autochtones ainsi que les échanges multilatéraux avec ceux-ci.

1.1.1 Mandat

Le MAA souhaite améliorer la qualité de vie des Autochtones de l'Ontario en créant des économies durables et en améliorant les conditions sociales.

Pour remplir son mandat, le MAA doit :

- élaborer des politiques en collaboration avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits ainsi qu'avec les ministères de l'Ontario et le gouvernement fédéral, le cas échéant;
- régler les revendications territoriales et accélérer le règlement des griefs historiques;
- promouvoir la collaboration et la coordination dans tous les ministères relativement aux politiques et programmes autochtones;
- établir les priorités pour le programme autochtone de l'Ontario et mesurer les progrès réalisés en lien avec ce programme;
- sensibiliser davantage le gouvernement et le public aux peuples et aux questions autochtones ainsi qu'aux pratiques visant à assurer la consultation et la participation des Autochtones;
- faciliter l'accès des populations autochtones aux programmes, services et sources d'information du gouvernement de l'Ontario;
- favoriser la diversité, en particulier la représentation de la communauté autochtone dans la fonction publique de l'Ontario.

Faisant fond sur ce vaste mandat, l'orientation stratégique énonce les quatre priorités suivantes :

- resserrer les liens entre l'Ontario et les partenaires autochtones;
- améliorer les conditions sociales et la qualité de vie des Autochtones;
- accroître le développement et la durabilité économiques des populations autochtones;
- régler les revendications territoriales et faire en sorte de rapprocher les populations autochtones et le gouvernement de l'Ontario.

Même s'il incombe à d'autres ministères provinciaux d'assurer la prestation de la plupart des programmes et services conçus spécialement pour améliorer les conditions socioéconomiques, le MAA a pour mandat de collaborer avec ces ministères afin de coordonner les initiatives

touchant les politiques et les programmes qui visent à concrétiser les priorités clés pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

1.1.2 Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Les priorités du MAA pour 2013-2014 sont les suivantes :

Initiatives du ministère des Affaires autochtones

1. Développer des relations solides et constructives avec les dirigeants et les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
2. Conseiller le gouvernement provincial en matière de politiques et de priorités autochtones.
3. Diriger la participation de l'Ontario aux revendications territoriales et à la négociation de traités.
4. Sensibiliser et renseigner davantage le gouvernement et le public au sujet des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que des questions qui les concernent.
5. Diriger et coordonner les consultations et la participation de même que l'élaboration de politiques et d'avis opérationnels pour les ministères.
6. Promouvoir le mieux-être des Autochtones, y compris l'amélioration de l'éducation, de la formation axée sur des compétences et de la santé, en collaboration avec le gouvernement fédéral.
7. Soutenir le renforcement des capacités des collectivités des Premières Nations et d'autres collectivités autochtones pour les projets d'exploitation des ressources afin que les Autochtones en retirent des avantages.
8. Faciliter l'accès aux programmes et services provinciaux pour les peuples, les collectivités et les organismes autochtones.
9. Coordonner les interventions d'urgence et définir, coordonner et gérer les questions autochtones.
10. Collaborer avec d'autres ministères ainsi qu'avec les dirigeants des Premières Nations et des Métis afin de poursuivre la mise en application des recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*.
11. Travailler en collaboration avec d'autres ministères, les dirigeants des Premières Nations et des Métis et le gouvernement fédéral pour poursuivre les démarches visant à combler l'écart socioéconomique.

12. Collaborer avec d'autres ministères et des organismes autochtones en milieu urbain pour réaliser des recherches et analyser des politiques dans le but d'améliorer la qualité de vie des Autochtones vivant en milieu urbain dans la province.
13. Améliorer la croissance économique et créer des emplois au moyen de partenariats entre les Autochtones, l'industrie et le gouvernement, du développement des entreprises autochtones et de l'infrastructure économique des collectivités autochtones.
14. Administrer le Fonds pour les nouvelles relations afin d'aider les Premières Nations, les collectivités métisses et les organismes autochtones à participer à des séances de consultation et de mobilisation significatives avec le gouvernement et le secteur privé.
15. Formuler des conseils axés sur le public au sujet des questions touchant les consultations à l'intention de l'industrie, des municipalités et d'autres intervenants et partenaires externes.
16. Codiriger la coordination de la réponse du gouvernement au document intitulé *Strategic Framework to End Violence Against Aboriginal Women* (cadre stratégique pour mettre fin à la violence contre les femmes autochtones) avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et le Groupe de travail mixte sur la prévention de la violence contre les femmes autochtones, qui est composé de membres provenant de huit autres ministères provinciaux et de cinq organismes partenaires autochtones.

Appui du MAA aux initiatives dirigées par d'autres ministères provinciaux

1. Représenter l'Ontario au Groupe de travail sur les affaires autochtones, qui est composé de membres de chaque province et territoire ainsi que d'organismes autochtones nationaux, participer à des groupes de travail sur des sujets prioritaires comme l'éducation, le développement économique, le logement, la lutte contre la violence contre les femmes et les filles autochtones et l'atténuation des effets des catastrophes.
2. Travailler en collaboration avec les Autochtones, la province, le gouvernement fédéral et les secteurs privés à but lucratif et sans but lucratif afin d'améliorer les résultats socioéconomiques et le bien-être des collectivités, en particulier dans le cadre d'initiatives ciblant les enfants et les jeunes autochtones.
3. Collaborer avec d'autres ministères afin d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives stratégiques clés qui auront une incidence sur les peuples autochtones et de faire en sorte que ces initiatives soutiennent le développement économique des Autochtones. Parmi les initiatives provinciales figurent la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, la modernisation de la *Loi sur les mines*, l'Initiative d'aménagement du Grand Nord, le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario*, la connectivité à large bande, la Stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones et la Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

4. Avec le ministère du Développement du Nord et des Mines, soutenir le développement des capacités, la participation et les occasions socioéconomiques pour les Premières Nations qui prennent part au développement du Cercle de feu.
5. Continuer de collaborer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ainsi qu'avec le ministère des Services sociaux et communautaires afin d'accroître les possibilités économiques pour les Autochtones grâce à l'intégration des services d'emploi et de formation.
6. Poursuivre la collaboration avec le ministère du Développement du Nord et des Mines et les ministères partenaires pour la mise en œuvre du Plan de croissance du Nord de l'Ontario afin que les Autochtones puissent tirer parti de la prospérité économique de cette région.
7. Travailler en collaboration avec les ministères responsables des terres et des ressources afin que les collectivités autochtones participent de façon significative aux possibilités d'exploitation des ressources naturelles et en bénéficient.
8. Poursuivre les démarches visant à combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et les non-Autochtones, par exemple :
 - a. élaborer, en collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et des partenaires autochtones, une stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones;
 - b. continuer d'élaborer, avec le ministère de l'Éducation, des mesures de soutien destinées à améliorer les résultats des élèves autochtones, qu'ils soient membres d'une Première Nation, métis ou inuits;
 - c. travailler en collaboration avec d'autres ministères afin d'élaborer des options stratégiques qui répondent aux besoins des Autochtones et leur procurent du soutien, notamment en matière de santé, de bien-être de l'enfance et d'aide sociale (assistance pour les personnes âgées et soutien pour la mise en œuvre des recommandations du rapport Iacobucci sur la sélection des jurés avec le ministère du Procureur général).

En poursuivant ces objectifs, le MAA contribue à réaliser les engagements, les priorités et les résultats clés du gouvernement.

1.1.3 Programmes et activités du ministère

Le MAA s'emploie à atteindre les objectifs du programme autochtone du gouvernement de l'Ontario afin de contribuer à la prospérité des peuples autochtones sur des bases de confiance et d'espoir au moyen des activités ci-dessous.

Respect des obligations juridiques

Le MAA met l'accent sur i) le respect des obligations juridiques de la Couronne à l'égard des peuples autochtones qui découlent de l'article 35 de la Constitution canadienne, des droits

ancestraux ou issus de traités et des lois et politiques provinciales ou fédérales, ainsi que sur ii) la réconciliation entre l'Ontario et les peuples autochtones qui vivent dans la province.

Si les circonstances historiques et la loi le justifient, le MAA participe aux négociations visant le règlement de revendications territoriales. Il mène les activités qui suivent relatives aux revendications territoriales et aux autres questions territoriales à l'échelle de la province.

1. Le MAA négocie des revendications territoriales et met en œuvre des ententes de règlement sur ces revendications au nom de la province.
2. Il travaille en collaboration avec le gouvernement fédéral et des représentants algonquins pour négocier un règlement visant les questions soulevées dans la revendication territoriale des Algonquins.
3. Il collabore avec le ministère des Richesses naturelles pour la concession du parc Ipperwash de sorte qu'il soit ajouté aux terres de réserve.
4. Il a conjointement établi avec les Premières Nations le Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash afin de mettre en application les recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*. Le Comité poursuit ses travaux en relation avec les priorités établies, soit la création d'une commission d'étude des traités, les services de police des Premières Nations ainsi que les sites patrimoniaux et les lieux de sépulture.
5. Le MAA met en œuvre des améliorations au processus de négociation pour promouvoir le règlement efficace des revendications territoriales.
6. Il s'efforce d'assurer une meilleure coordination avec le Canada pour mettre en œuvre les améliorations relatives au processus de négociation des revendications territoriales.
7. Il continue de donner aux autres ministères des conseils et des avis stratégiques ou opérationnels sur l'obligation de consulter de la Couronne lorsque celle-ci entreprend des activités pouvant avoir une incidence sur les droits ancestraux ou issus de traités. Le MAA donne également aux autres ministères des renseignements et des conseils sur l'élaboration de lois et de règlements. En collaboration avec d'autres ministères, il établit et fournit des outils et des avis ministériels internes sur la consultation.

Amélioration de la croissance économique et création d'emplois

Des entreprises autochtones fortes et dynamiques profitent tant aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits qu'à l'Ontario tout entier. En vue d'améliorer la croissance économique et de créer des emplois pour les Autochtones, le MAA doit entreprendre les activités ci-dessous.

1. Mettre en œuvre le Projet pilote d'approvisionnement auprès des entreprises Autochtones annoncé en mars 2012 qui s'échelonne sur deux ans. Ce projet vise à

accroître les occasions d'affaires et les possibilités économiques pour les Autochtones au moyen de marchés avec le gouvernement de l'Ontario.

2. Soutenir la participation d'entreprises et d'entrepreneurs métis à l'exploitation des ressources en finançant le Fonds de développement Métis Voyageur.
3. Travailler en collaboration avec les partenaires autochtones et les ministères pour accroître la participation des Autochtones aux occasions d'exploitation des ressources naturelles et veiller à ce que les Autochtones tirent davantage profit de ces occasions.
4. Fournir un appui soutenu aux entreprises et aux entrepreneurs autochtones au moyen de la *Boîte à outils pour le développement des entreprises* et du Répertoire des entreprises autochtones.
5. Collaborer avec d'autres ministères pour faire en sorte que la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario*, la *Loi sur l'énergie verte et l'économie verte*, l'Initiative d'aménagement du Grand Nord, le Plan de croissance du Nord de l'Ontario et d'autres initiatives provinciales favorisent le développement économique autochtone.
6. Travailler avec le gouvernement fédéral à la coordination et à l'harmonisation des priorités en matière de développement économique autochtone.
7. Collaborer avec le ministère du Développement du Nord et des Mines afin de relever les occasions d'affaires et les possibilités économiques pour les Premières Nations et les Métis dans le cadre du développement du Cercle de feu et de leur faciliter l'accès à ces occasions, notamment en fournissant du soutien relatif aux capacités et aux activités.
8. Améliorer les possibilités économiques pour les Premières Nations situées près du Cercle de feu au moyen d'investissements ciblés dans la formation axée sur des compétences, dans la gouvernance et dans le renforcement des capacités.
9. Travailler en collaboration avec le ministère des Finances et les collectivités des Premières Nations qui participent au projet pilote afin d'explorer les possibilités concernant l'autoréglementation du tabac dans les réserves et d'élaborer des stratégies de diversification des activités économiques (autres produits que le tabac) pour les réserves.
10. Collaborer avec les collectivités et les organismes autochtones afin de diffuser régulièrement des renseignements et des ressources clés sur le développement économique et de soutenir les activités de développement économique telles que le congrès annuel de l'Ontario First Nations Economic Developers Association.
11. Administrer l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière avec les Premières Nations de l'Ontario. Cette entente a pour but de fournir aux Premières

Nations un soutien stable et à long terme qui permettra d'améliorer la qualité de vie dans leurs collectivités.

12. Participer aux travaux du sous-comité du développement économique du Groupe de travail sur les affaires autochtones.

13. Selon ce qui est prévu, financer un maximum de cinq nouveaux projets d'immobilisations et achever huit projets d'immobilisations existants dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones en 2013-2014.

Fonds pour les nouvelles relations

Le Fonds pour les nouvelles relations (FNR) aide les collectivités des Premières Nations et des Métis à acquérir des compétences fondamentales afin d'assurer des consultations et une participation significatives avec le gouvernement et le secteur privé pour des questions touchant les terres et les ressources au moyen d'accords de paiements de transfert pluriannuels dans le cadre du volet Soutien au développement des compétences de base en consultation.

Le FNR investit également, au moyen d'un financement annuel au titre du volet Renforcement des capacités, dans les collectivités et les organismes qui s'efforcent de renforcer les capacités de leurs ressources internes au-delà des compétences de base en consultation dans le but de participer à des activités de développement économique. Il vise aussi à aider les organismes autochtones à améliorer leur capacité de prendre part à des consultations avec les pouvoirs publics (provinciaux et municipaux) et l'industrie.

Amélioration des résultats pour les jeunes

Dans le Discours du Trône de 2011, le gouvernement s'est engagé à continuer de déployer des efforts pour combler l'écart socioéconomique entre les populations autochtones et non autochtones. Cet engagement a été réaffirmé dans le Discours du Trône de 2013. Le MAA, en collaboration avec d'autres ministères provinciaux, soutient des investissements stratégiques visant à accroître le bien-être des jeunes et des collectivités autochtones. De façon générale, il continue de s'employer à combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et les non-Autochtones en réalisant les activités qui suivent.

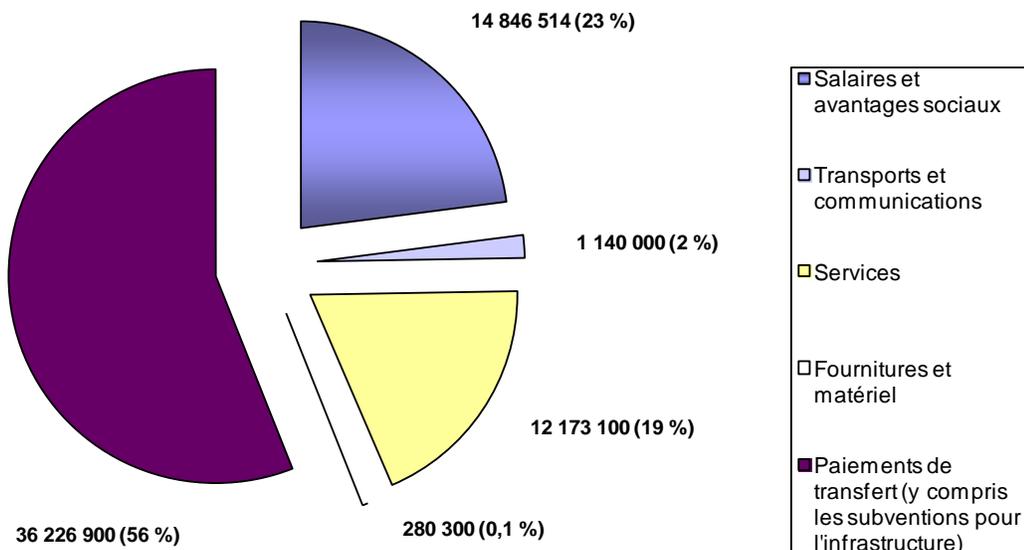
1. Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et des partenaires autochtones pour donner suite à des rapports clés sur les services à l'enfance et à la jeunesse, notamment celui de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance et le rapport *La priorité aux enfants*, qui a été élaboré par John Beaucage, conseiller en affaires autochtones auprès de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse. Pour ce faire, soutenir l'engagement pris par le MSEJ à l'égard des partenaires autochtones concernant l'élaboration d'une stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones, qui vise à améliorer les perspectives pour les enfants et les jeunes de la province, qu'il s'agisse de membres des Premières Nations, de Métis, d'Inuits ou d'Autochtones vivant en milieu urbain.

2. Collaborer avec le ministère de l'Éducation, le gouvernement du Canada et les Chiefs of Ontario à la Stratégie pour la réussite des élèves des Premières Nations, qui a pour objectifs d'améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones dans les réserves, d'accroître le soutien offert aux élèves des Premières Nations et de faciliter la transition entre les écoles des Premières Nations et le système d'éducation public.
3. Continuer de participer, avec le ministère de l'Éducation, aux discussions bilatérales avec la Nation anishinabek pour assurer l'amélioration des résultats scolaires et déterminer comment faire de même ailleurs dans la province.
4. Collaborer avec le ministère de l'Éducation pour soutenir les politiques et les programmes d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
5. Travailler de concert avec d'autres ministères dans le cadre d'accords tripartites conclus avec le gouvernement fédéral et des partenaires autochtones qui portent notamment sur la santé, le bien-être des enfants et l'aide sociale.
6. Participer aux travaux du Social Health, Education and Elders Committee de la Première Nation de Pikangikum afin de soutenir l'élaboration d'une stratégie de développement social pour Pikangikum et d'examiner le rapport du coroner sur les décès par suicide chez les jeunes de Pikangikum.
7. Travailler en collaboration avec d'autres ministères, les Premières Nations et le gouvernement fédéral afin d'améliorer le mieux-être dans les collectivités et de cerner les occasions pour les jeunes qui découlent du développement du Cercle de feu.
8. Diriger les travaux du Groupe de travail sur les affaires autochtones (qui est composé de membres provenant des gouvernements provinciaux et territoriaux et de cinq organismes autochtones nationaux) qui touchent la jeunesse autochtone, soit :
 - a. convoquer une réunion des premiers ministres sur l'éducation des Autochtones et élaborer un cadre pour cette réunion;
 - b. élaborer un plan de travail conjoint sur les priorités communes avec le Conseil des ministres de l'Éducation;
 - c. rédiger un rapport sur les pratiques de déclaration volontaire dans le système d'éducation partout au pays;
 - d. dresser un inventaire des accords bilatéraux novateurs en matière d'éducation avec le gouvernement fédéral et des organismes autochtones régionaux.
9. Collaborer avec d'autres ministères afin d'élaborer des options stratégiques visant à répondre aux besoins des Autochtones et à leur fournir du soutien, notamment en matière de santé, de bien-être de l'enfance, d'aide sociale, d'assistance pour les personnes âgées et de soutien pour la mise en œuvre des recommandations du rapport Iacobucci avec le ministère du Procureur général.
10. Travailler de concert avec l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres, la Métis Nation of Ontario et l'Ontario Native Women's Association afin de créer une table des Autochtones vivant en milieu urbain qui soutiendra l'élaboration des politiques provinciales.

Amélioration des capacités

Le MAA accorde aux Premières Nations, aux Métis et aux organismes autochtones un financement direct qui leur permet d'embaucher du personnel et des experts pour accroître leur capacité de créer des liens avec le gouvernement et de participer à des consultations.

**Répartition des dépenses de base du ministère 2013-2014 (64,7 M\$)
par catégorie de dépenses**



**Répartition des dépenses de base du ministère 2013-2014 (64,7 M\$)
par crédit et par poste (C/P)**

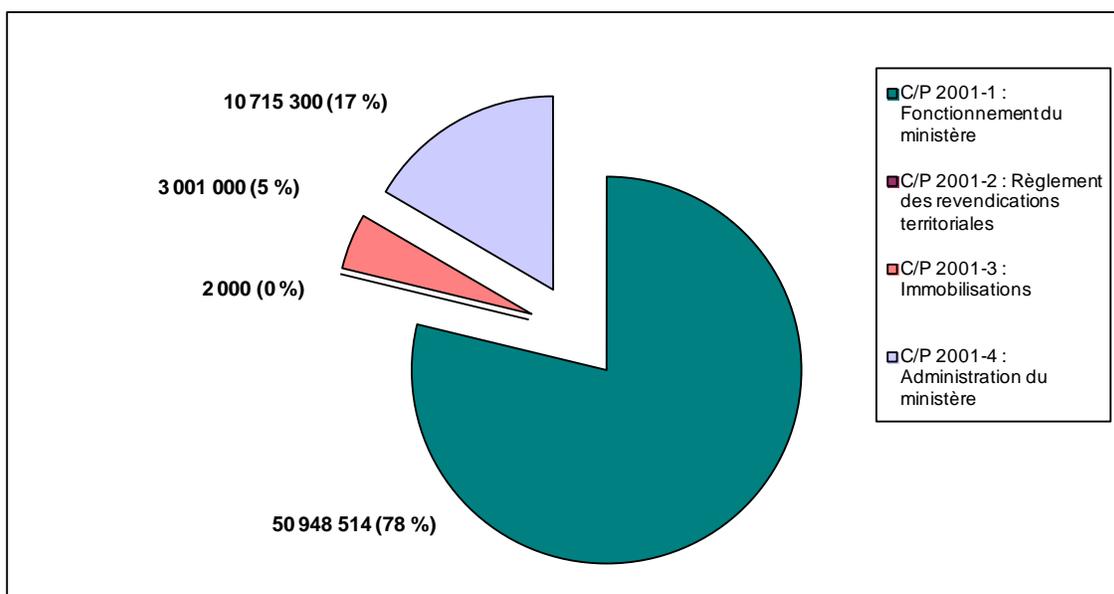


Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (M\$)

Fonctionnement	61,7
Immobilisations	3,0
TOTAL	64,7

1.2 SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2012-2013

La présente section présente le sommaire des réalisations du ministère des Affaires autochtones pendant l'exercice 2012-2013.

Respect des obligations juridiques

Respect des obligations juridiques de la Couronne à l'égard des peuples autochtones qui découlent de l'article 35 de la Constitution canadienne, des droits ancestraux ou issus de traités et des lois et politiques provinciales ou fédérales

Réconciliation entre l'Ontario et les peuples autochtones qui vivent dans la province

- Le MAA a travaillé conjointement avec les Premières Nations et les Métis afin de donner suite aux recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur l'pperwash* par l'entremise du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport l'pperwash.
- Il continue de réaliser des recherches sur les collectivités métisses historiques et l'élaboration de politiques ministérielles afin d'assurer une approche unifiée pour la Couronne.

Une étape importante a été franchie dans le processus de négociation d'un nouveau traité avec les Algonquins de l'Ontario lorsqu'un avant-projet d'entente de principe a été rendu public en décembre 2012. Par la suite, on a continué de collaborer avec le gouvernement fédéral et les représentants algonquins afin de consulter les intéressés et le public, et on a tenu neuf séances d'information publiques dans l'Est de l'Ontario et à Toronto.

Des progrès ont été réalisés avec la Première Nation d'Attawapiskat et les ministères partenaires en vue du règlement des questions foncières en suspens dans la collectivité. Le règlement de ces questions permettra de répondre à des besoins cruciaux liés au logement et à d'autres infrastructures communautaires.

Des améliorations ont été apportées pour faire en sorte que les nouvelles revendications territoriales soient examinées et évaluées dans les trois années suivant leur dépôt.

Le MAA a signé avec le Haudenosaunee Confederacy Chiefs Council un protocole de communication visant à assurer la participation de chacun pour les questions d'intérêt commun, ce qui permettra de resserrer les liens.

Le MAA a accordé une aide financière visant à soutenir les activités du Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires du Fonds d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure, dont le nombre s'élevait à 188 au 31 mars 2013.

Amélioration de la croissance économique et création d'emplois

Le MAA a notamment :

- amélioré l'accès aux possibilités d'approvisionnement du gouvernement pour les entreprises autochtones grâce au Projet pilote d'approvisionnement auprès des entreprises Autochtones échelonné sur deux ans;
- fourni un appui soutenu aux entreprises et aux entrepreneurs autochtones au moyen de la *Boîte à outils pour le développement des entreprises* et du Répertoire des entreprises autochtones;
- lancé le Fonds de développement Métis Voyageur, qui utilise des fonds provinciaux pour soutenir des entreprises et des entrepreneurs métis du secteur des ressources;
- amélioré les possibilités économiques pour les Premières Nations situées près du Cercle de feu au moyen d'investissements ciblés de 3,1 millions de dollars dans la gouvernance, le renforcement des capacités et la formation axée sur des compétences;
- collaboré avec les collectivités et les organismes autochtones afin de diffuser régulièrement des renseignements et des ressources clés sur le développement économique et de soutenir les activités de développement économique telles que le congrès annuel de l'Ontario First Nations Economic Developers Association;
- financé quatre nouveaux projets d'immobilisations et achevé huit projets d'immobilisations existants dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones.

Fonds pour les nouvelles relations

Le gouvernement a financé 105 projets liés au développement des compétences de base en consultation. Grâce à l'aide financière accordée, les collectivités ont pu faire ce qui suit :

- embaucher une personne ressource ayant des compétences de base en consultation afin d'accroître les capacités internes en matière de consultation et de favoriser de bonnes relations;
- élaborer des protocoles de consultation internes en vue d'établir un processus pour les consultations communautaires et la prise de décisions à l'interne, ce qui a permis aux collectivités de nouer des liens, d'améliorer les relations et de former des partenariats avec d'autres collectivités et des organismes autochtones, l'industrie et le gouvernement;
- élaborer des plans pluriannuels d'amélioration des capacités en matière de consultation qui favorisent la réflexion stratégique et encouragent les collectivités et les organismes à saisir les occasions de façon continue;
- entreprendre des consultations sur le développement économique.

Par ailleurs, le gouvernement a financé 53 projets liés au renforcement des capacités qui ont permis à des collectivités et à des organismes d'accroître leurs ressources internes, de participer à des activités de développement économique et d'interagir avec le gouvernement provincial, des administrations municipales et l'industrie.

Amélioration des résultats pour les jeunes

Le MAA s'est employé à améliorer les résultats pour les jeunes autochtones en Ontario au moyen de nombreuses initiatives mettant à contribution des partenaires autochtones, des organismes non gouvernementaux, des ministères provinciaux et le gouvernement fédéral. Il a soutenu des investissements stratégiques visant à accroître le bien-être des jeunes et des collectivités autochtones. Voici des exemples de ses réalisations.

- Le MAA a travaillé en collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) afin d'élaborer une stratégie de mobilisation visant à soutenir l'élaboration d'une stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones.
- Il a contribué, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, à la réalisation d'une initiative stratégique conjointe ayant pour but d'améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières Nations.
- Il a joué un rôle de premier plan dans les démarches visant à éliminer l'écart en matière de réussite scolaire des élèves autochtones en présidant le sous-comité de l'éducation du Groupe de travail sur les affaires autochtones, qui est formé de représentants des provinces et territoires et d'organismes autochtones nationaux.
- Il a adopté une approche proactive à l'égard des problèmes d'ordre social ou liés à la santé des Autochtones en veillant à ce que les priorités des peuples autochtones soient prises en compte dans le cadre des discussions sur les politiques et de l'élaboration de celles-ci.
- Il a collaboré avec le MSEJ et des partenaires autochtones pour donner suite à des rapports clés sur le bien-être des enfants, notamment celui du conseiller en affaires autochtones John Beaucage et ceux de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance. De plus, le MAA a aidé le MSEJ à formuler une réponse appropriée à ces rapports.
- Il a codirigé la coordination de la réponse du gouvernement provincial au rapport du coroner sur les décès par suicide chez les jeunes de Pikangikum.
- Il a fourni du soutien à l'organisme Right To Play et à la Fondation Belinda Stronach pour leur permettre d'offrir des programmes aux enfants et aux jeunes autochtones. À l'heure actuelle, 45 collectivités, y compris trois organismes autochtones en milieu urbain, offrent des programmes de Right to Play. En outre, grâce au programme One Laptop Per Child Canada de la Fondation Belinda Stronach, tous les enfants âgés entre 6 et 12 ans dans cinq collectivités des Premières Nations de l'Ontario ont pu se procurer, à un prix abordable, un ordinateur portable renfermant du contenu et des outils d'apprentissage adaptés à la culture autochtone.
- Il a participé, avec le ministère de l'Éducation, aux discussions bilatérales avec la Nation anishinabek pour assurer l'amélioration des résultats scolaires et déterminer comment faire de même ailleurs dans la province.
- Le ministre a rencontré l'Ogichidaa (Grand chef) et des représentants des jeunes visés par le Traité n° 3 dans le cadre de l'entente bilatérale concernant le Traité n° 3. Le MAA a versé des fonds supplémentaires aux jeunes visés par le Traité n° 3 pour l'élaboration d'une trousse d'information sur la création de conseils des jeunes dans le but d'accroître la participation et les capacités des jeunes dans toutes les collectivités du Traité n° 3.

- Par l'entremise de l'Intergovernmental Network on Nishnawbe Aski Children and Youth (IGN), le MAA a collaboré avec l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes ainsi qu'avec des membres de l'IGN (Nishnawbe Aski Nation, Grand conseil du Traité n° 3 et Premières Nations visées par le Traité Robinson-Supérieur) afin d'organiser le forum jeunesse Les plumes de l'espoir, qui portait notamment sur le suicide chez les jeunes et le désespoir dans les collectivités du Nord.

Amélioration des capacités

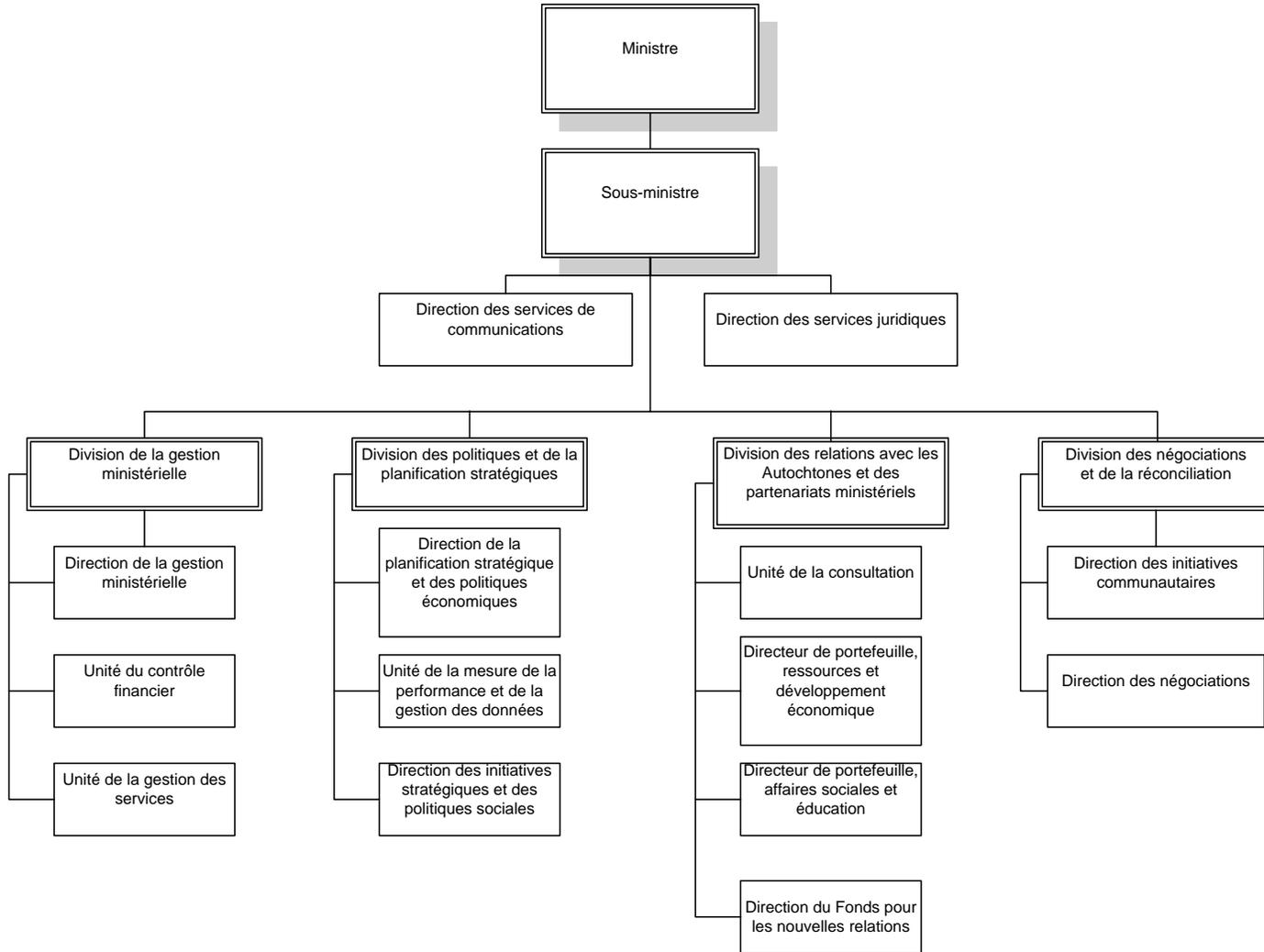
- Par l'entremise du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, le MAA a financé le développement des capacités stratégiques des organismes politiques territoriaux.
- Le MAA a accordé des fonds à la Métis Nation of Ontario pour des activités conjointes d'élaboration de politiques et de recherche.
- Il a fourni une aide financière à l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres afin de soutenir des activités conjointes d'élaboration de politiques et de recherche.
- Il a contribué au renforcement des capacités en matière de développement économique des Premières Nations situées près du Cercle de feu au moyen d'investissements ciblés dans la gouvernance, le renforcement des capacités et la formation axée sur des compétences.
- Il a travaillé en collaboration avec le ministère des Finances pour créer des projets pilotes avec deux Premières Nations (Chippewas of the Thames et Akwesasne) dans le but d'explorer l'autoréglementation du tabac par les Premières Nations dans les réserves.

Le MAA s'est employé à renforcer les capacités de différentes manières, notamment en offrant du soutien aux organismes et du financement communautaire.

1. Organismes autochtones qui collaborent avec l'Ontario dans le cadre des tables de liaison officielles ou non officielles :
 - Nishnawbe Aski Nation
 - Grand conseil du Traité n° 3
 - Nation anishinabek (Union of Ontario Indians)
 - Métis Nation of Ontario
 - Matawa First Nations Council
 - Chiefs of Ontario
 - Ontario Native Women's Association
 - Ontario Federation of Indian Friendship Centres
2. Organisme autochtone qui collabore au renforcement des capacités :
 - Oshki-Pimache-O-Win : formation générale et formation dans le secteur minier
3. Collectivités autochtones qui collaborent avec l'Ontario à la réalisation de projets en particulier :
 - Conseil des Mohawks d'Akwesasne – table intergouvernementale

- Première Nation de Webequie – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu
 - Première Nation d'Aroland – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu
 - Nibinamik First Nation – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu
 - Première Nation d'Eabametoong – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu
 - Saugeen Nawash – projets de développement économique
 - Première Nation de Pikangikum – développement communautaire
4. Grâce au partenariat entre le MAA et l'organisme Right to Play, le programme Promotion de l'acquisition de compétences essentielles chez les jeunes autochtones (PLAY) a contribué au renforcement des capacités des jeunes des Premières Nations puisqu'il a permis d'embaucher des mentors communautaires et de les former de sorte qu'ils puissent élaborer le programme et l'offrir aux jeunes de la collectivité. De plus, les mentors ont formé d'autres personnes de la collectivité afin que l'apprentissage puisse se poursuivre.

1.3 Organigramme du ministère



Mis à jour le 1^{er} avril 2013

1.4 ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Le MAA n'a aucun organisme, conseil ni commission.

1.5 DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2013-2014 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2012-2013 \$	%	Prévisions 2012-2013 * \$	Chiffres réels provisoires 2012-2013 * \$	Chiffres réels 2011-2012 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Crédit 2001	61 601 800	(9 831 500)	(14,9)	71 433 300	63 020 500	86 464 939
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	61 601 800	(9 831 500)	(13,8)	71 433 300	63 020 500	86 464 939
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	64 014	-	-	64 014	-	-
Total du ministère – Charges de fonctionnement	61 665 814	(9 831 500)	(13,8)	71 497 314	63 020 500	86 464 939
Redressement de consolidation et autres redressements – Organisme ABC	-	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation et autres redressements – Organisme DEF	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	61 665 814	(9 831 500)	(13,8)	71 497 314	63 020 500	86 464 939
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Crédit A	-	-	-	-	-	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	-	-	-	-	-	-

CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	3 001 000	(800 000)	(21,0)	3 801 000	3 701 000	8 616 740
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	3 001 000	(800 000)	(21,0)	3 801 000	3 701 000	8 616 740
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	3 001 000	(800 000)	(21,0)	3 801 000	3 701 000	8 616 740
Redressement de consolidation et autres redressements	-	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation et autres redressements	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 001 000	(800 000)	(21,0)	3 801 000	3 701 000	8 616 740
BIENS IMMOBILISÉS						
Crédit A	-	-	-	-	-	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	-	-	-	-	-	-
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (ne comprend pas les biens immobilisés)	64 666 814	(10 631 500)	(14,1)	75 298 314	66 721 500	95 081 679

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2013.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/estimates/>

<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/paccts/>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2013/>

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) joue un rôle clé en fournissant des conseils aux ministères durant le processus d'élaboration de programmes, de politiques et d'initiatives qui peuvent avoir une incidence sur les peuples autochtones. Il a notamment conseillé divers ministères de l'Ontario sur la façon de tenir compte des questions autochtones lors de l'élaboration de politiques. Voici des exemples de ce qu'il a fait durant l'exercice 2012-2013.

- Le MAA a recommandé des ajouts et des modifications à la *Loi sur la protection des Grands Lacs* et à la Stratégie de sorte que les intérêts des Premières Nations et des Métis soient bien pris en compte.
- Il a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Environnement afin de recommander divers moyens d'intégrer à son initiative d'adaptation au changement climatique les questions propres aux Autochtones en vue d'atténuer les changements climatiques.
- Il a conseillé le ministère du Développement du Nord et des Mines sur la façon de modifier la réglementation et les politiques opérationnelles afin de bien tenir compte des questions autochtones.
- Il a collaboré avec le ministère des Richesses naturelles pour faire en sorte que le plan de transformation, qui prévoit notamment la modernisation des processus d'approbation, offre aux Premières Nations et aux Métis des possibilités de prendre part à ces processus.
- Il a encouragé l'intégration des connaissances traditionnelles autochtones au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

Le MAA a dirigé les activités liées à la mesure de la performance et au suivi des résultats pour le programme autochtone de l'Ontario. En outre, il :

- a travaillé en collaboration avec les ministères partenaires afin de diriger la mise en œuvre et la surveillance d'un cadre de mesure de la performance dans l'ensemble de la fonction publique et, pour ce faire, a recueilli des données tant quantitatives que qualitatives;
- a fourni un service de demande de données à l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario, procurant ainsi des statistiques cohérentes sur les Autochtones à l'intention du gouvernement de l'Ontario, et a compilé des données complètes sur les Autochtones afin de soutenir l'élaboration de programmes et de politiques dans la fonction publique.

De plus, le MAA a donné aux autres ministères des conseils et des avis stratégiques ou opérationnels sur l'obligation de consulter de la Couronne lorsque celle-ci entreprend des activités pouvant avoir une incidence sur les droits ancestraux ou issus de traités. Il a également donné aux autres ministères des renseignements et des conseils sur l'élaboration de lois et de règlements.

Activités de réconciliation

Réponse au Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash

Le MAA est responsable de la mise en application par le gouvernement des recommandations formulées dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*. En 2012-2013, il a

poursuivi le travail amorcé avec les ministères partenaires afin de faire le suivi des progrès réalisés à ce chapitre.

Le Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash témoigne de l'engagement de la province à resserrer ses liens avec les peuples autochtones de l'Ontario et à travailler en collaboration avec eux à l'amélioration des conditions socioéconomiques et à l'établissement de nouvelles possibilités pour les peuples autochtones. Les priorités du Comité pour 2012-2013 étaient l'examen de la mise sur pied d'une commission des traités pour l'Ontario, les services de police des Premières Nations ainsi que les sites patrimoniaux et les lieux de sépulture. L'Ontario et le Canada ont conjointement financé une initiative dirigée par les Chiefs of Ontario qui avait pour but d'obtenir différents points de vue au sujet de la portée, de la gouvernance et du mandat potentiels d'une commission des traités. En outre, le MAA a fourni une aide financière aux Chiefs of Ontario pour la tenue d'un rassemblement des gardiens du savoir des Premières Nations en mars 2013 qui visait à discuter des questions relatives au patrimoine et aux sépultures ainsi que des relations entre les Premières Nations et les divers ministères et organismes provinciaux qui s'occupent de la protection du patrimoine.

Le MAA a continué de mener des recherches sur les collectivités métisses historiques et l'élaboration de politiques ministérielles concernant les peuples autochtones et les questions connexes. Parmi les activités importantes réalisées figure un projet de recherche tripartite (Ontario, Canada et Métis Nation of Ontario) portant sur l'existence d'une collectivité métisse titulaire de droits qui remplit les critères de l'arrêt *Powley* dans la région de Mattawa-Nipissing.

Amélioration de la croissance économique et création d'emplois

Le MAA continue d'appuyer les entrepreneurs et les entreprises autochtones au moyen de divers outils et mesures de soutien. Mentionnons notamment le Répertoire des entreprises autochtones de l'Ontario. Il s'agit d'un outil public et gratuit sous forme de base de données interrogeable qui fournit des renseignements sur les entreprises autochtones en Ontario ainsi que sur les biens ou services que celles-ci fournissent. En outre, le MAA soutient le développement et la croissance des entreprises en faisant la distribution et la promotion continues de la *Boîte à outils pour le développement des entreprises*. Cette ressource fournit aux entrepreneurs autochtones des renseignements utiles sur la façon de démarrer une entreprise et d'assurer sa croissance.

Le Projet pilote d'approvisionnement auprès des entreprises Autochtones du gouvernement a pour but de faciliter l'accès aux possibilités d'approvisionnement du gouvernement provincial pour les entreprises autochtones. Il soutient les collectivités et les entreprises autochtones en favorisant les occasions d'affaires et le développement économique et en faisant la promotion des possibilités de partenariat entre des entreprises autochtones et des entreprises non autochtones. Les achats admissibles de biens et de services faits par la Province sont ceux qui ont une incidence considérable sur les Autochtones ou qui leur procurent des avantages importants, p. ex. les achats liés aux programmes et politiques du gouvernement destinés aux Autochtones. Le MAA de même que le ministère des Transports, celui du Développement du Nord et des Mines et celui des Richesses naturelles font partie des ministères qui ont acheté des biens et des services auprès de fournisseurs autochtones. Ces biens et services comprennent la publication de documents de promotion sur les mesures de soutien gouvernementales pour le développement économique autochtone, le déboisement et la

plantation d'arbres dans le Sud-Ouest de l'Ontario, des services d'experts chargés de donner de la formation de sensibilisation à la culture autochtone, des travaux de nettoyage liés aux stations radars du réseau Mid-Canada dans le Grand Nord et des consultations auprès des collectivités autochtones du Nord-Ouest de l'Ontario.

En 2012, on a procédé au lancement officiel du Fonds de développement Métis Voyageur (FDMV) et on a commencé à accorder une aide financière à des entreprises et des entrepreneurs métis admissibles. Le FDMV est une société métisse indépendante de développement économique qui recevra du gouvernement provincial un montant pouvant atteindre 30 millions de dollars sur une période de 10 ans (2011-2021). Les fonds provinciaux servent à soutenir les entreprises et les entrepreneurs métis du secteur des ressources qui présentent une demande.

En 2012-2013, le MAA, en collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le ministère des Richesses naturelles, a mis fin au Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord (FPFN), une initiative qui a été couronnée de succès. Créé en 2010, le FPFN bénéficiait d'un investissement de 45 millions de dollars échelonné sur trois ans et visait à préparer la population ontarienne du Nord à de nouveaux emplois dans les secteurs émergents des ressources. Le financement a été affecté au budget du MAA et à celui du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Depuis 2010, le MAA a versé au FPFN quelque 30 millions de dollars qui ont servi à financer 22 projets de formation axée sur des compétences à l'intention d'Autochtones et de non-Autochtones des collectivités du Nord de l'Ontario. Environ 2 400 personnes de cette région ont participé à des projets de formation portant sur des secteurs liés aux ressources, comme l'exploitation minière, la foresterie, l'énergie et l'environnement.

Fort du succès du FPFN, le MAA s'emploie à améliorer les possibilités économiques pour les Premières Nations situées près du Cercle de feu au moyen d'investissements supplémentaires dans la formation axée sur des compétences. Les projets réalisés visent à fournir du soutien pour le développement social, communautaire ou économique afin que les collectivités possèdent les compétences nécessaires pour participer à l'exploitation des ressources dans le Cercle de feu. Les activités de formation et de perfectionnement qui ont été financées en 2012-2013 portaient, entre autres, sur la conduite de machinerie lourde, la préparation à l'exercice d'un métier et la préparation à la formation générale.

De plus, le MAA a collaboré avec les collectivités et les organismes autochtones afin de diffuser régulièrement des renseignements et des ressources clés sur le développement économique. Il a notamment travaillé de concert avec d'autres ministères provinciaux afin d'offrir des séances d'information sur les outils et les mesures de soutien du gouvernement en matière de développement des entreprises, le processus d'approvisionnement provincial et les programmes de financement destinés aux collectivités autochtones tels que le Fonds pour les nouvelles relations et le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones. En 2012-2013, le MAA a également soutenu des activités de développement économique, comme le congrès annuel 2012 de l'Ontario First Nations Economic Developers Association qui a eu lieu dans la Première Nation de Rama, le congrès et le salon commercial 2012 des entrepreneurs autochtones à Ottawa ainsi que le sommet national et le salon commercial 2013 « I Do Business » à Toronto.

Amélioration des résultats pour les jeunes

Le MAA poursuit ses démarches pour combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et les non-Autochtones. En 2012-2013, il a collaboré avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et des partenaires autochtones pour donner suite à des rapports clés sur le bien-être des enfants, notamment celui du conseiller en affaires autochtones John Beaucage et ceux de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance. De plus, le MAA a aidé le MSEJ à remplir son engagement concernant l'élaboration d'une stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones et il a continué de collaborer étroitement avec le MSEJ pour élaborer des documents clés visant à soutenir le processus de participation. Il travaille également en partenariat avec le MSEJ pour le lancement de ses tables rondes initiales sur la participation auxquelles prendront part des partenaires autochtones en juin 2013.

Le MAA s'est associé au ministère de l'Éducation pour élaborer une initiative stratégique conjointe ayant pour but d'améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières Nations en aidant ceux-ci à faire la transition entre les écoles des réserves et celles du système d'éducation public. En outre, il a joué un rôle de premier plan dans les démarches nationales visant à éliminer l'écart en matière de réussite scolaire des élèves autochtones en présidant le sous-comité sur l'éducation du Groupe de travail sur les affaires autochtones, lequel est formé de représentants des provinces et territoires et d'organismes autochtones nationaux. Le MAA a également participé, avec le ministère de l'Éducation, aux discussions bilatérales avec la Nation anishinabek pour assurer l'amélioration des résultats scolaires et déterminer comment faire de même ailleurs dans la province.

Le MAA a codirigé la coordination de la réponse du gouvernement provincial au rapport du coroner sur les décès par suicide chez les jeunes de Pikangikum et il a fourni du soutien au Social Health, Education and Elders Committee de la Première Nation de Pikangikum en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement social pour cette collectivité.

Par ailleurs, le MAA a fourni du soutien à l'organisme Right To Play et à la Fondation Belinda Stronach pour leur permettre d'offrir des programmes aux enfants et aux jeunes autochtones. À l'heure actuelle, 45 collectivités, y compris trois organismes autochtones en milieu urbain, offrent des programmes de Right to Play. En outre, grâce au programme One Laptop Per Child Canada de la Fondation Belinda Stronach, tous les enfants âgés entre 6 et 12 ans dans cinq collectivités des Premières Nations de l'Ontario ont pu se procurer, à un prix abordable, un ordinateur portable renfermant du contenu et des outils d'apprentissage adaptés à la culture autochtone.

Le ministre a rencontré l'Ogichidaa et des représentants des jeunes du Grand conseil du Traité n° 3 dans le cadre de l'entente bilatérale concernant le Traité n° 3. Le MAA a versé des fonds supplémentaires aux jeunes visés par le Traité n° 3 pour l'élaboration d'une trousse d'information sur la création de conseils des jeunes dans le but d'accroître la participation et les capacités des jeunes dans toutes les collectivités représentées par le Grand conseil du Traité n° 3.

Par l'entremise de l'Intergovernmental Network on Nishnawbe Aski Children and Youth (IGN), le MAA a collaboré avec l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes ainsi

qu'avec des membres de l'IGN (Nishnawbe Aski Nation, Grand conseil du Traité n° 3 et Premières Nations visées par le Traité Robinson-Supérieur) afin d'organiser le forum jeunesse Les plumes de l'espoir, qui portait notamment sur le suicide chez les jeunes et le désespoir dans les collectivités du Nord.

Amélioration des capacités

Le MAA a soutenu l'élaboration de politiques et l'acquisition de capacités techniques en versant des fonds aux Chiefs of Ontario et aux organismes politiques territoriaux par l'entremise du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash. Il a également financé des initiatives conjointes réalisées avec la Métis Nation of Ontario et l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres.

En janvier 2013, le gouvernement a annoncé une aide ciblée de 3,1 millions de dollars pour la formation axée sur des compétences, la gouvernance et le renforcement des capacités dans les collectivités des Premières Nations de la région du Cercle de feu. Les projets réalisés visaient à fournir du soutien pour le développement social, communautaire ou économique en vue d'accroître la capacité des collectivités de participer à l'exploitation des ressources dans la région du Cercle de feu. Les projets de renforcement des capacités comprenaient ce qui suit : formation en finance et en administration, ateliers de planification stratégique et formation en informatique et en technologie.

Le MAA s'est employé à renforcer les capacités de différentes manières, notamment en offrant du soutien aux organismes et du financement communautaire.

Organismes autochtones qui collaborent avec l'Ontario dans le cadre des tables de liaison officielles ou non officielles :

- Nishnawbe Aski Nation
- Grand conseil du Traité n° 3
- Nation anishinabek (Union of Ontario Indians)
- Métis Nation of Ontario
- Matawa First Nations Council
- Chiefs of Ontario
- Ontario Native Women's Association
- Ontario Federation of Indian Friendship Centres

Organisme autochtone qui collabore au renforcement des capacités :

- Oshki-Pimache-O-Win : formation générale et formation dans le secteur minier

Collectivités autochtones qui collaborent avec l'Ontario à la réalisation de projets en particulier :

- Conseil des Mohawks d'Akwesasne – table intergouvernementale
- Première Nation de Webequie – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu
- Première Nation d'Aroland – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu
- Nibinamik First Nation – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu
- Première Nation d'Eabametoong – projets de renforcement des capacités, Cercle de feu

- Saugeen Nawash – projets de développement économique
- Première Nation de Pikangikum – développement communautaire

Grâce au partenariat entre le MAA et l'organisme Right to Play, le programme Promotion de l'acquisition de compétences essentielles chez les jeunes autochtones (PLAY) a contribué au renforcement des capacités des jeunes des Premières Nations :

- Il a permis d'embaucher des mentors communautaires et de les former de sorte qu'ils puissent élaborer le programme et l'offrir aux jeunes de la collectivité. De plus, les mentors ont formé d'autres personnes de la collectivité afin que l'apprentissage puisse se poursuivre.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2012-2013 *
Fonctionnement	62,6
Immobilisations	3,7
Effectif ** (au 31 mars 2013)	144,6

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2013.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.